

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4a

Plan de zonage au 1/5 000

Modifié par rapport à la version approuvée le 28 janvier 2020

Il a pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2021 approuvant la modification n°1 du PLU Le Président

PLU APPROUVÉ le 28 janvier 2020 MODIFIÉ le 28 septembre 2021

Orgeo 37 Place de la Paix - 69200 VENISSIEUX Tél. : 04.72.51.76.58



0 100 200 m

Zonage

Zones urbaines

- Zone correspondant aux parties agglomérées les plus denses de la commune du centre-bourg et du centre-urbain
Zone correspondant aux parties de la zone Ua pouvant accueillir des commerces, services de proximité et établissements de restauration
Zone correspondant aux parties de la zone Ua du centre-urbain situées le long de la voie ferrée
Zone d'extension de l'urbanisation
Zone d'extension de l'urbanisation de plus forte densité bâtie
Zone d'extension de l'urbanisation éloignée des centralités
Zone à vocation d'équipement public ou d'intérêt collectif
Zone à vocation économique
Zone à vocation économique correspondant à la zone industrielle-portuaire de Loire-sur-Rhône/Saint-Romain-en-Gal
Zone à vocation économique correspondant à la zone embranchée du Tyre, à vocation logistique
Zone à vocation économique à dominante tertiaire

Zones agricoles

- Zone agricole
Secteur de corridor écologique
Secteur ne pouvant accueillir de nouvelles constructions
Secteur à forte sensibilité environnementale, situé à l'intérieur d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible

Zones naturelles et forestières

- Zone naturelle et forestière
Secteur de valorisation du patrimoine archéologique
Secteur de corridor écologique
Secteur de corridor écologique à forte sensibilité environnementale, situé à l'intérieur d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible
Secteur destiné à accueillir un parc photovoltaïque
Secteur naturel de loisirs et de tourisme
Secteur à forte sensibilité environnementale, situé à l'intérieur d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible
Secteur admettant des installations nécessaires au suivi des anciennes installations liées au centre d'enfouissement technique

Prescriptions particulières

- Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
Emplacement réservé
Linéaire commercial à protéger
Secteur de renouvellement urbain
Secteur de mixité sociale
Zone archéologique de saisine
Bâtiment repéré comme pouvant changer de destination
Marge de recul des constructions
Milieux naturels à fort intérêt écologique
Zone humide à préserver
Pelouse sèche à protéger
Espace boisé classé
Espace boisé à protéger
Haie / Alignement d'arbre à protéger
Éléments du patrimoine bâti et paysager
Élément de patrimoine bâti à préserver
Ensemble patrimonial à préserver
Cône de vue à préserver
Élément de patrimoine végétal à protéger
Informations
Siège d'exploitation agricole
Canalisation de gaz (roule-roulant)
Ligne de transport d'électricité (roule à titre indicatif)
Voie ferrée

Liste des emplacements réservés définis au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

Table with 4 columns: N°, Destination, Bénéficiaire, Superficie (à titre indicatif). Lists 11 reserved locations with their respective destinations and beneficiaries.

Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Table with 3 columns: Numéro, Élément à protéger, Localisation. Lists 23 heritage elements to be protected, including buildings, houses, and monuments.

Éléments du patrimoine végétal à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Table with 3 columns: Numéro, Élément à protéger, Localisation. Lists 6 vegetation elements to be protected, including trees and shrubs.

